Ecophyto en Alsace

Mode d'emploi

Animation régionale

À la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 constitue l'engagement des parties prenantes à réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de dix ans, si possible.

Le plan Ecophyto 2018 vise à changer les pratiques, aux jardins comme aux champs : les consommateurs sont également concernés !

Le plan Ecophyto 2018 est organisé en 9 axes

- **Axe 1 :** évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides,
- **Axe 2 :** recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert,
- **Axe 3 :** innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides,
- **Axe 4 :** former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides,
- **Axe 5 :** renforcer des réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides,
- **Axe 6 :** prendre en compte les spécificités des DOM,
- **Axe 7 :** réduire et sécuriser l'usage des pesticides en zone non agricole (ZNA),
- **Axe 8 :** organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction d'utilisation,
- **Axe 9 :** prévenir les risques professionnels lors de l'utilisation des pesticides.

Comment ?

> en diffusant le plus largement possible auprès de tous les utilisateurs et leurs conseillers les techniques connues, économes en produits phytosanitaires notamment avec le **réseau de fermes DEPHY,**

> en améliorant l'information des agriculteurs en temps réel sur la présence des maladies et ravageurs des cultures pour mieux cibler les traitements avec le **bulletin de santé du végétal,**

> en garantissant la compétence de l'ensemble des acteurs de la chaîne : distributeurs, conseillers et utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires, avec le nouveau **Certiphyto et l'agrément d'entreprise,**

> en dynamisant la **recherche agronomique** sur les cultures économes en produits phytosanitaires, et **en communiquant** les résultats au plus grand nombre.

L'organisation régionale

Comité Régional d'Orientation et de Suivi
Présidence Préfet
L'ensemble des parties prenantes

↓

Comité technique de pilotage

Comité régional d'épidémiosurveillance végétale
Présidence Chambre régionale d'agriculture
Membres du réseau régional d'observation

Groupe Régional d'Actions Phytos
Présidence DRAAF
Composition grenellienne
Groupes de travail : Indicateurs, ZNA, Communication

Comité régional de coordination «Certificat individuel»
Présidence DRAAF – Chambre d'agriculture
Centres de formation + financeurs + SRAL + CAAA

Qui pilote ce plan ?

Les services du ministère en charge de l'agriculture assurent le pilotage de l'ensemble du plan Ecophyto et coordonnent les actions engagées. Sa réussite passe par l'appropriation de ses objectifs par les acteurs locaux et de la mise en œuvre d'actions régionales. Ainsi, la déclinaison territoriale de ce plan vise à prendre en compte les spécificités agronomiques, socio-économiques et organisationnelles propres à chaque région.
La **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt** (DRAAF) est chargée de l'animation globale de ce plan, en lien étroit avec la **Chambre Régionale d'Agriculture** pour ce qui concerne les actions agricoles. Ce sont Odile Rochigneux de la DRAAF, Grégory Lemercier et Alfred Klinghammer des Chambres d'Agriculture qui assurent cette mission.

Pourquoi L'échophytoAlsace ?

De nouvelles actions sont menées par le monde agricole, les gestionnaires de l'eau, les collectivités et les gestionnaires d'espaces verts. Il est important qu'elles soient **valorisées** et **diffusées** aux utilisateurs de produits phytosanitaires localement. Ainsi, deux fois par an, les animateurs Ecophyto vous enverront cette lettre pour vous présenter les faits marquants du plan à travers des témoignages et des articles de fond.

Pour en savoir plus...

http://agriculture.gouv.fr/ecophyto